



Bulletin d'information N°13 Mai 2020

Notre pays, comme notre ville sont confrontés à une **CRISE SANITAIRE** inédite par son ampleur, avec des conséquences sociales et économiques encore difficiles à mesurer pleinement à ce jour.

Par **décrets** successifs des 13 et 23 mars, le gouvernement a donc décidé de mettre en place des mesures pour un **confinement** nécessaire destiné à faire face à l'épidémie du COVID19 et cela dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

En ce temps d'**isolement social** contraint et extrêmement difficile pour tous, parfois générateur d'angoisse ,
En ce temps durant lequel nous mesurons combien cette crise révèle des **fractures**, des **inégalités sociales**,
des nouveaux **défis** économiques, sociaux et écologiques qu'il conviendra de relever,

En ce temps qui démontre aussi parfois combien les **initiatives généreuses et solidaires** se développent spontanément,
En ce temps de confinement qui bouleverse tout rapport de force et rappelle avant tout le **rôle social** de chacun, je voudrais **remercier** chacun de vous qui savez faire preuve de civisme, de discipline, de patience, de solidarité pour votre propre santé et celle des autres et j'aimerais vous associer à la **reconnaissance** et l'admiration que je souhaite témoigner à :

- Ceux qui sont en première ligne pour nous soigner,
- Ceux qui accompagnent les plus socialement fragiles ou vulnérables,
- Ceux qui nous permettent de nous nourrir,
- Ceux qui assurent les fonctions de service public,
- Ceux qui contribuent au maintien d'un environnement préservé,
- Ceux qui travaillent dans l'ombre mais qui sont des maillons essentiels à toute cette chaîne médicale, sociale, humanitaire, alimentaire, publique, sécuritaire et environnementale.



Si nous avons souhaité rédiger ce bulletin municipal **sur « fonds de crise »**, c'est parce que, toujours en responsabilité de la gestion de la commune entre les deux tours des élections, nous nous devons (au delà des outils informatiques qui ne sont pas à disposition de tous) de vous informer sur les décisions prises, les actions effectuées depuis le début du confinement pour assurer la continuité du service public et les mesures engagées pour mieux vous soutenir, vous accompagner, vous protéger, vous sécuriser quelle que soit votre situation.

Ce bulletin se finalise quelques jours après **l'allocution du président de la république** nous informant de la prolongation du confinement jusqu'au **11 mai**, une date qui reste à ce jour une hypothèse de début de déconfinement, perspective qui suppose d'éventuelles adaptations et anticipations.

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes **un flot d'incertitudes** persiste (fournitures de masques pour la population, modalités de réouverture des écoles, ouverture de structures touristiques, maintien ou non des événementiels, reprise progressive des activités économiques et commerciales, date de tenue des élections...)

Au fil du mois, nous essaierons de vous tenir informés par divers moyens de communication, des décisions qui pourraient avoir un impact sur notre commune.

Nous restons à votre disposition par tous les numéros de téléphone évoqués dans ce bulletin.

Prenez bien soin de vous.

Sauvez des vies, restez chez vous.

Dominique Bru

PLAN D'URGENCE SANITAIRE ET SOCIAL

A- Point sur les structures médicales et sociales

Dès le premier jour de confinement, Mme le Maire s'est mise en relation avec la maison de santé, l'EPHAD, le centre Maurice Delort et l'ESAT d'Olmet afin d'appréhender leur fonctionnement en temps de crise ; les numéros utiles de la commune leur ont été communiqués lors des échanges.

Depuis le début de la crise sanitaire, la maison de santé est en lien constant avec ses autorités sanitaires, les structures hospitalières et la plateforme départementale de dépistage.

Les médecins rappellent que sans symptôme grave, il faut contacter votre médecin traitant par téléphone. Si vous éprouvez des difficultés respiratoires, prenez contact avec le 15 pour une prise en charge éventuelle à l'hôpital. **Mais ne vous rendez pas vous-même sur place.** Bien entendu, il s'agit aussi de faire preuve de responsabilité en n'encombrant pas inutilement la ligne téléphonique de la maison médicale.

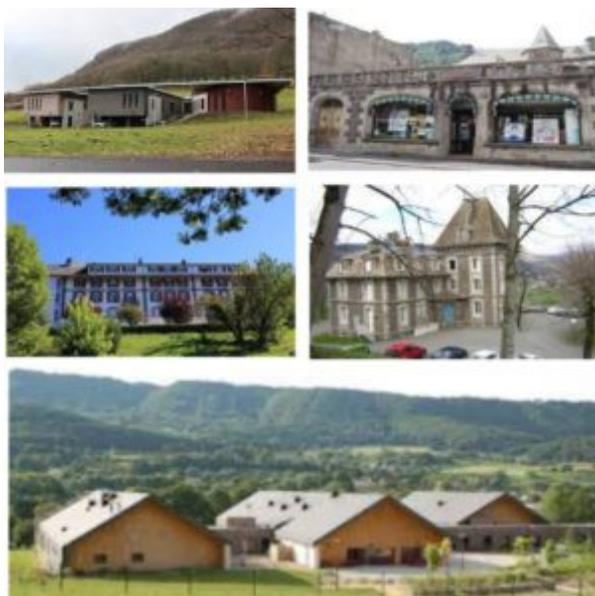
La pharmacie rappelle que si vous souffrez d'une maladie chronique nécessitant de renouveler votre traitement mais que votre ordonnance est périmée, le pharmacien peut exceptionnellement, en raison du contexte sanitaire, vous délivrer votre traitement en informant simplement le médecin. Toutefois, ne reportez pas vos rendez-vous nécessaires.

Le centre Maurice Delort (qui accueille des patients à la suite d'un séjour en médecine ou en chirurgie) s'est organisé de son côté pour accueillir d'éventuels malades en dédiant un étage pour le traitement de la maladie (pas de cas à ce jour).

L'ESAT d'Olmet (Établissement et services d'aide par le travail), s'est lui aussi organisé conformément aux directives de ses autorités de tutelle pour faire face à toutes difficultés éventuelles, des portages de repas sont assurés pour les personnes résidant hors foyer.

Les personnels de **l'EPHAD** sont pour leur part très vigilants, l'établissement est désormais en confinement total. Nous pensons très fort aux personnes âgées résidentes qui, hélas, ne pourront pas recevoir de visites de leur famille pendant quelque temps.

Le meilleur soutien que nous puissions apporter à tous ces personnels qui sont sur le front actuellement avec la force de leur engagement au service d'autrui, c'est de **RESTER CHEZ NOUS** et de respecter à la lettre, les règles de confinement.



B - Mobilisation en direction des aînés

Une dizaine de personnes (des élus et des membres du CCAS) ont constitué dès **le 17 mars**, un fichier des personnes de plus de 70 ans afin, nous permettant de les joindre pour avoir de leurs nouvelles.

Nous avons donc **contacté** les personnes pour lesquelles nous disposions d'un numéro de téléphone pour nous assurer qu'elles avaient pu faire leurs provisions, pour les rassurer, échanger sur leurs besoins, leurs difficultés, leur autonomie en termes de déplacements. Ces conversations téléphoniques ont été l'occasion de préciser les **numéros d'urgence** (pour ceux qui ne les avaient pas) et de communiquer les

possibilités de livraisons ou de Drive offertes par les commerces locaux qui ont bien pris le mesure de l'angoisse que peuvent avoir certaines personnes à sortir faire leurs courses. Dans certains cas, et à la demande des personnes, nous sommes allés porter des **attestations de déplacement dérogatoire** dans les boîtes aux lettres des personnes qui en manquaient et nous avons également effectué quelques courses. Pour ceux qui n'ont pas internet ou qui n'ont pu imprimer ces attestations, nous en avons déposé dans les commerces.

Des situations fragiles ont été recensées mais dans la majorité des cas, les personnes sont plutôt bien entourées (familles, proches, amis...), la **solidarité** entre voisins et amis s'organise assez souvent.

Nos aînés se montrent comme l'ensemble de la population résolus à respecter les consignes de confinement qu'ils comprennent et acceptent.

Un certain nombre de vicois âgés de plus de 70 ans n'ayant pas leur numéro de téléphone dans l'annuaire ou étant sur liste rouge, n'ont donc pu être contactés directement. Un courrier leur a donc été adressé, ces personnes peuvent nous communiquer, si elles le souhaitent, leurs coordonnées en appelant le 07 87 13 23 59 de manière à ce que nous puissions les joindre.

C - Des populations fragiles, des réponses institutionnelles dédiées



Au niveau communal

Des liens ont été faits avec les associations d'aide aux personnes telles que l'ADMR au niveau local, le secours populaire ainsi que les assistantes sociales du secteur.

Les bénéficiaires du secours populaire ont été contactés soit par la mairie, soit par le CCAS, soit par le secours populaire afin de les tenir informés des jours de distribution alimentaires. À ce jour, les livraisons sont assurées tous les 15 jours, nous suivons de près ces distributions. L'association des « restos du cœur » est intervenue également dans certains cas.



Au niveau départemental

“Pour que personne ne reste sans réponse et sans solution face aux difficultés que les Cantaliens peuvent rencontrer face à la crise sanitaire et aux mesures de confinements, les Elus du Conseil départemental et les services du social et de la solidarité se mobilisent pour se mettre à votre écoute”.

Le Conseil départemental met en oeuvre un dispositif social d'écoute, de soutien, et de coordination en direction des Cantaliens, en particulier les plus fragiles, opérationnel pendant toute la période de pandémie de Covid-19.

Un seul numéro : 04 71 46 99 77

Au niveau régional



La Région met en place une campagne de mobilisation au bénéfice des principaux acteurs régionaux de la solidarité. Celle-ci prendra en particulier la forme d'une plateforme de financement participatif dans laquelle la Région s'engage à verser 1€ pour chaque euro donné par une entreprise ou un particulier.



Huit grandes structures régionales de solidarité avec lesquelles la Région travaille habituellement traversent de grosses difficultés et seront aidées :

- Banque alimentaire ;
- Secours populaire ;
- Secours catholique ;
- Emmaüs ;
- Habitat et humanisme ;
- Restos du coeur ;
- Croix rouge ;
- GESRA (Groupement des épicerie sociales et solidaires).

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ
ELLES SONT LÀ POUR NOUS, SOYONS LÀ POUR ELLES



La Région s'engage à fournir à ces acteurs associatifs du matériel de protection (gel hydroalcoolique, gants, masques...) afin qu'ils exercent leurs missions dans les meilleures conditions sanitaires.

Elle lance un fonds de soutien exceptionnel de 3M€ à destination de ces réseaux solidarité, dans la continuité des actions déjà menées hors crise. La Région invite également les Départements à adhérer à cette démarche et à compléter de leur côté les financements accordés aux associations.

Compte tenu du caractère vital qu'il y a à maintenir l'action de ces associations auprès des plus démunis, la Région s'engage à verser d'ores et déjà 30 000 euros pour chaque réseau associatif concerné, sans attendre le terme de la campagne de financement participatif.

L'opération s'appelle Région Solidaire et se retrouve ici : <https://regionsolidaire.kocoriko.fr/fr/projects>

Plan d'urgence pour la protection des femmes

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intra-familiales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Dans ce contexte, les services de l'État dans le Cantal sont mobilisés pour lutter contre ce fléau et mettent en œuvre un plan d'action.

1/ Mobilisation concertée et importante des partenaires associatifs et des institutions publiques du département. Les associations locales de lutte contre les violences et d'aide aux victimes, et le Conseil départemental s'adaptent et assurent des permanences téléphoniques ou proposent de laisser un message électronique pour être rappelé.

2/ Numéros d'appel d'urgence. Le numéro vert national 3919 reste ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi. Le 114 par SMS permet l'envoi par une femme victime de violence d'un message dans les endroits avec peu de réseaux ou s'avère très adapté aux femmes atteintes de surdité.



Lutter contre les **violences faites aux femmes** en période de **confinement**

Covid-19

Les services d'aide aux femmes victimes de violences restent mobilisés.

N'hésitez pas !



- CIDFF 15 : 04 71 46 89 50
- APAJ 15 : 04 71 64 14 18
- Planning Familial : 04 71 64 38 16
- CD 15 : 04 71 46 99 77

Numéros d'urgence

Alerte SMS



3/ La plateforme Internet.

Le site <https://arretonslesviolences.gouv.fr> reste accessible prioritairement depuis le site «servicepublic.fr» mis en place par le gouvernement. Il est disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet de dialoguer avec des forces de l'ordre, officiers de police judiciaire, formés aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

Pour le Cantal, des nuits d'hôtel sont attribuées via le **115**, dans le cadre de l'hébergement d'urgence si l'accueil en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) n'est pas possible. Le taxi pour se rendre à l'hôtel sera dans ce cas également pris en charge. Les services de l'État s'assurent de l'ouverture possible de deux hôtels par arrondissement.



En cas de violences suspectées ou avérées sur enfant, il n'est pas toujours simple de téléphoner au numéro dédié, le **119**, surtout en période de confinement. Un formulaire en ligne permet désormais de faire un signalement discrètement.

La ligne téléphonique « Allô enfance en danger » est désormais doublée d'un service de signalement par écrit des violences, sur internet, pour répondre aux situations où, du fait du confinement, les victimes auraient du mal à s'isoler pour appeler à l'aide

(site allo119.gouv.fr.)

D - Approvisionnement en masques

La question de l'**approvisionnement en masques**, dès le début de l'épidémie a fait débat, et reste un vrai sujet d'actualité.

Nous avons su assez tôt que pour toutes les structures médicales, les commandes en **masques FFP2** étaient faites par l'**Agence Régionale de la Santé (Etat)**, la région Auvergne Rhône Alpes, en partenariat avec les départements. Ils sont enfin arrivés mais localement nous en disposons encore en quantité insuffisante. L'EPHAD semble assez bien approvisionné.

D'autre part nous avons été sollicités par l'**association des maires** pour une commande groupée à l'échelle des communautés de communes pour une commande de **masques chirurgicaux**.

Cette initiative vient en complément des commandes ARS région département. Ces masques sont à destination essentiellement des agents municipaux ou des structures locales ou pour des besoins identifiés urgents.

3000 masques ont ainsi été commandés par la communauté de communes Cère et Goul en Carladès. Restent les masques dits alternatifs, en tissus (lavables plusieurs fois). Le gouvernement et la région ont passé commande afin que chaque habitant puisse disposer d'un masque au moment du déconfinement.

La municipalité de Vic, de son côté, s'est mise en relation avec les entreprises locales PIGANOL et ABEIL pour une commande supplémentaire.

Commune de Vic-sur-Cère : Plan pour la continuité DU SERVICE PUBLIC

Plan de continuité de l'activité

Ce **plan de continuité d'activité** est mis en place dans le cadre du protocole gouvernemental de prévention et de lutte contre l'épidémie en cours (COVID-19). Il permet d'une part, de répondre à l'exigence de sécurité du personnel, d'autre part d'assurer la continuité des services municipaux.

La mise en œuvre de ce plan implique de **profonds changements** dans l'organisation des services municipaux, ainsi que le respect des mesures de distanciation sociale et des gestes barrière édictés.

La mairie est ainsi fermée au public depuis le **17 Mars 2020** et jusqu' à nouvel ordre.

Afin d'assurer la continuité des services, trois numéros d'urgence ont été mis en place :

- *Intervention technique **06 08 63 48 15, assuré par le responsable des services techniques**
- *Service eau **04 71 47 04 73, assuré par un agent de la Communauté de communes**
- *Besoin administratif (état civil/population) **07 87 13 23 59, assuré par le secrétaire général**

Ces numéros d'urgence ont été largement communiqués :

- Sur le répondeur téléphonique de la mairie.
- Sur le site internet et page facebook de la commune
- Par affichage devant la mairie
- Par mail aux différents partenaires de santé, à la gendarmerie, aux délégués de quartiers
- Sur les panneaux d'informations des villages
- Éventuellement par appel téléphonique aux personnes âgées de plus de 70 ans

Sur un principe d'alternance de télétravail et de travail en présentiel, **les services administratifs** assurent prioritairement, entre autres missions :

- Le traitement du courrier papier et électronique
- La veille juridique et la communication (site internet, page facebook, presse), ainsi que l'affichage des informations liées à la crise sanitaire
- La gestion des actes d'état civil
- La continuité des dossiers en matière d'urbanisme
- La comptabilité (paiement des factures en cours, salaires) et les finances

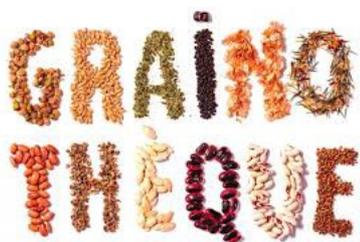
Un point d'étape est fait chaque jour à la mairie entre Mme le maire et le personnel d'astreinte.

Les services techniques assurent, dans le respect des consignes sanitaires :

- Les différentes interventions d'urgence suite aux appels sur le téléphone d'astreinte
- L'affichage et la mise en place du barriérage en lien avec les arrêtés préfectoraux, **notamment d'interdiction d'accès à certains lieux publics (parc des loisirs, berges de la Cère).**
- **Les missions de salubrité publique et de voirie**, et notamment le ramassage des corbeilles et des encombrants laissés devant les points d'apport volontaire. A cette occasion nous en appelons au civisme de chacun : pas de dépôts sauvages dangereux pour notre environnement comme pour notre santé.
- Renfort pour permettre l'ouverture de la déchetterie
- Location d'une balayeuse pour la première semaine de mai
- La maintenance et la mise à niveau du matériel, notamment les véhicules.
- **L'entretien des espaces verts** avec un renforcement des interventions à compter de lundi 20/4
- **Relance de l'écopâturage** : Nous avons eu de nouvelles propositions pour cette opération. Des moutons sont déjà « au travail » sur le secreur du Vialard. Un troupeau de 20 à 25 bêtes doit « intervenir » sur la prairie près du practice. Nous rappelons qu'aucune rémunération n'est versée aux bénéficiaires. Nous leur demandons seulement de rendre un terrain « propre » en fin de saison.
- Suivi des chantiers en cours
- Le cas échéant, aide aux commerçants pour assurer des livraisons à domicile

Services d'entretien des locaux :

- Commande de produits ménagers désinfectants
- Nettoyage de la mairie
- Missions à venir dans le strict respect des consignes sanitaires: nettoyage des écoles (en attente des instructions gouvernementales), centre culturel (désinfection des sièges avec une shampouineuse)



Service Médiathèque

La **médiathèque** est fermée au public depuis le 14/3/2020 (arrêté ministériel de la même date).



Nos agents assurent leurs missions en **télétravail**, l'accès au logiciel métier étant possible à distance.

Les boîtes à livres ont été réalimentées. De plus, deux grands cartons de livres, CD et revues réformés ont été posés devant la porte d'entrée de la Médiathèque, ainsi qu'une partie de la grainothèque, pour que les gens puissent se servir s'ils manquent de lecture et de semences.

Les différents partenaires ont annulé tous les événements prévus en mai avec la Médiathèque (Carlades à tous vents, Troc vert, Deman&passat deman).

Un lien est actuellement fait avec les adhérents de la Médiathèque pour maintenir un lien social, voire proposer des textes courts en lecture téléphonique (littérature, presse...).

Cette action vient en complément des appels téléphoniques assurés par les élus et membres du CCAS.

Gestion des travaux en cours

Les entreprises ont été sollicitées afin de connaître leur position (possibilité de reprise de l'activité sous contrôle du protocole sanitaire national). La décision d'arrêt de chantier relève de chaque chef d'entreprise conformément aux négociations et directives nationales. Il n'est pas de la compétence du maître d'ouvrage (mairie) de procéder à l'arrêt des travaux en cours. Pour autant, la municipalité a souhaité travailler en collaboration avec chacune de ces entreprises afin de gérer au mieux chaque situation.



Marchés publics en cours d'exécution et divers travaux :

Rénovation de la piscine municipale :

L'entreprise BOUSQUET (lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre) continue le chantier dans le respect des consignes sanitaires. Il reste à réaliser la réfection des pédiluves.

L'entreprise SCOP HYDRO (lot n°2 « traitement de l'eau ») a arrêté les travaux ; il reste une dizaine de jours de travaux pour finaliser notamment le raccordement du bac d'écrtage (raccordement des bassins au réseau d'eaux usées).

L'entreprise DEPANN' PISCINES (lot n°3 « étanchéité ») doit ensuite intervenir pour réaliser l'étanchéité des pédiluves et le nouveau liner de la patageoire.

A l'heure où paraît ce bulletin d'information il nous est impossible de nous prononcer sur une date éventuelle d'ouverture de la piscine.

Extension du restaurant scolaire :

L'entreprise LAFFAIRE (lot 1 Gros œuvre) a repris le chantier Lundi 20 Avril et cela pour 3 semaines.



Il faudra ensuite évaluer la possibilité de terminer la suite des travaux pendant l'été.

Camping municipal

Dans l'optique d'une possible ouverture du camping, qui demeure une inconnue à ce jour :

- L'entreprise THERON a terminé les travaux suivants : aménagement du nouvel accueil au public dans la salle d'activités. L'entreprise BOUTAL doit intervenir pour la plomberie, les toilettes PMR et pour réaliser les branchements de la future buanderie. Le système de wifi doit également être étendu à l'ensemble du camping.

Les services techniques réaliseront notamment en régie :

- les travaux de finition (peinture, carrelage) de la rénovation de la salle d'activités (accueil du public, et mise en accessibilité des toilettes ;
- la réalisation d'une salle de repas et d'une buanderie dans l'ancien sanitaire ;
- la création d'une aire de jeux ;
- le montage des nouveaux hébergements.

Nous avons déjà 3 tentes équipées INDIANA 2-3 personnes et un bungalow toilé 6 personnes, avec plancher et terrasse.

Nous ajoutons pour compléter l'offre d'hébergement 2 bungalows toilés 4 personnes, avec plancher et terrasse, des planchers et terrasses pour les 3 tentes équipées 2-3 personnes

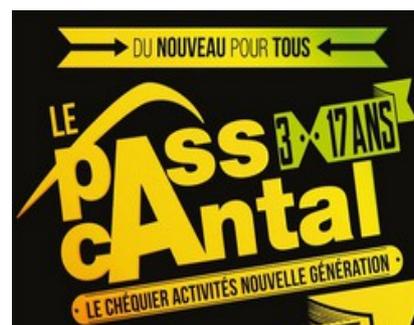
Pollution des eaux pluviales par des eaux usées rue du Mourdier.

Après investigations, il s'avère que ce désordre est lié à un problème sur le réseau interne de la cité du Coin tranquille. Une réunion s'est tenue sur place en présence de représentants de Cantal Habitat, SUEZ et la commune. Une réparation provisoire a stoppé la pollution, et Cantal Habitat s'est engagé à faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des réseaux dans le courant de l'année 2020.

Autres dossiers en cours

- Revitalisation du centre-bourg : la commune va lancer un appel à candidature pour **recruter un « animateur centre bourg »** pour un contrat d'une durée de 6 mois, dont le salaire sera financé à 80% par une subvention d'état (FNADT), et dont la mission consistera à travailler pour la reconquête des logements vacants et des friches commerciales.

- **PASS CANTAL** : autorisation donnée par Mme le maire pour renouveler le dossier pour l'année 2020.



Finances

La loi prévoit que les communes devront **voter leur budget avant le 31 juillet 2020**. Il est à noter qu'il sera nécessaire d'équilibrer un budget avec des recettes de fonctionnement **très fortement impactées** par les mesures prises durant cette crise sanitaire : diminution forte des recettes liées aux produits des jeux du casino (l'établissement étant fermé, hypothèse d'ouverture en Octobre à confirmer), baisse des produits aux droits de mutations (liées aux transactions immobilières du Département, en forte baisse) ; incertitudes fortes concernant les recettes des régies des équipements touristiques (quid de l'ouverture de la piscine, camping, maison des eaux ?). En revanche, bon nombre de dépenses resteront quant à elles incompressibles.

Affaires scolaires :

Les écoles sont fermées depuis le 16 mars. Un lien est fait chaque début de semaine entre les services administratifs et les directeurs d'école afin d'examiner la nécessité d'assurer un service périscolaire et de cantine pour les enfants des publics prioritaires (personnel soignants notamment).

Le lien est également assuré avec le **Centre social** en cas de besoin (garde d'enfants de personnels prioritaires pendant les vacances scolaires).

Merci à tous (enseignants et parents) de gérer à distance la continuité des apprentissages. A l'heure actuelle, nous ignorons les modalités de reprise des cours. Nous nous adapterons le moment venu.

L'ÉCOLE À LA MAISON...



La pénurie de pâtes inspire le dessinateur cantalien Hep !

Une organisation des commerces qui fait chaud au cœur

Les commerces du centre ville peuvent vous livrer

Les 2 boucheries, les 2 boulangeries ainsi que le primeur de la rue basse peuvent vous livrer à domicile:

Boucherie Christophe Magne : 04 71 47 53 59

Boucherie Christophe Semeteys : 04 71 62 07 84

Boulangerie Sébastien Claveras: 04 71 47 50 21

Boulangerie Gérard et Adrien Rocagel: 04 71 47 50 45

Le Primeur Vicois (Lydie SABATIER): 0471 43 76 45

Les services techniques de la commune pourront éventuellement les aider à livrer si besoin.



Plusieurs DRIVE à disposition des Vicois

Comme l'autorise le décret publié par l'État, l'établissement « Au Réveil Vicois » sera ouvert uniquement à la vente à emporter les vendredis et samedis soir de 18h à 20h30

Concernant la vente à emporter, seules les commandes prises par téléphone seront effectuées au 06.38.61.18.63 Aucune commande à consommer sur place ou en vente à emporter au comptoir ne pourra être honorée.

Les règles d'hygiène déjà présentes dans l'établissement sont renforcées.

La commune mettra en avant sur son site Internet toute initiative nouvelle, permettant à la fois de renforcer le confinement mais aussi de permettre la poursuite des activités commerciales dans le respect des règles d'hygiène exigées par la situation (nous le signaler au 07 87 13 23 59).

S'agissant de DRIVE, les activités de ce type déjà existantes sur la zone d'activité de Comblat, la Boulangerie Llinares et Intermarché perdurent bien entendu.



Les marchés hebdomadaires sont supprimés pour le moment

Suite aux mesures gouvernementales, et jusqu'à nouvel ordre, les marchés du mardi et vendredi sont supprimés.

La demande de dérogation de la mairie de Vic n'a pas pu obtenir satisfaction dans la mesure où nous disposons de commerces sur place, ce qui nous oblige à nous conformer à la règle qui veut que, dans ces cas-là et pour des raisons de santé publique, on n'en fasse pas venir de l'extérieur.



Nous avons bon espoir d'obtenir à nouveau sous peu cette autorisation qui permettrait aux producteurs locaux (maraîchers, fromagers, pisciculture ...) de pouvoir écouler leur production.

En l'absence du marché, interdit pour le moment, les producteurs s'organisent.



Le potager de DAISSES
6 rue de l'abreuvoir
15800 Vic sur Cère
09 50 32 38 68



Maruéjols
15800 POLMINHAC
06 82 87 98 30
navarroyannick15@yahoo.fr



Noël Vazelle
RN 122
15800 - Polminhac
04 71 47 47 57 ou
06 78 64 94 50

Mesure en direction des acteurs économiques

MESURES D'URGENCE COVID-19

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un espace COVID-19 sur Ambition Eco - portail économique régional à destination des entreprises – qui recense, de manière exhaustive, l'ensemble des mesures de soutiens pouvant être proposé par les pouvoirs publics aux entreprises impactées, ainsi que les contacts qualifiés pour répondre à leur besoin.

0 805 38 38 69

Service & appel
gratuits

Entreprises, salariés, indépendants... quelles sont les mesures de soutien mises à disposition par l'état ? Pour vos demandes d'activité partielle, mesures immédiates de soutien aux entreprises et accompagnement, reports de charges, prêts de trésorerie, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes rassemble tous les renseignements ici : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/COVID-19-entreprises-salaries-independants-queles-sont-les-mesures-de-soutien>

Des initiatives solidaires

Des couturières (et couturiers) vicois(es) confectionnent des masques



Plusieurs couturières (et couturiers) vicoises sont à pieds d'oeuvre pour confectionner des masques en tissu.

Le port du masque n'est à ce jour pas encore obligatoire mais il pourrait le devenir et dans cette optique, le masque en tissu, réutilisable, est sans doute une bonne idée tant il est une alternative écologique et économique à l'heure où nous ne savons pas encore si des masques jetables (à usage unique) seront disponibles pour tout le monde.

Saluons donc cette initiative originale (la page facebook de la Mairie pourrait être le lieu d'échange de patrons de masques, ou d'inventaire et de mise à disposition des productions). Sachez également que certaines couturières manquent d'élastiques pour achever leurs échantillons...

Dessine un sourire pour l'EHPAD de Vic

Des dessins, des textes, des messages, des poèmes, des collages, des petits mots des cartes postales...

Les visites sont interdites dans les maisons de retraites pour protéger les personnes âgées du coronavirus.

Celles-ci n'ont donc pas vu leurs familles et leurs proches depuis plus de 3 semaines désormais.

Alors pour briser l'isolement, nous proposons aux vicois et notamment aux enfants de faire des dessins, de rédiger des messages ou bien d'écrire des poèmes, des cartes postales à l'intention des personnes âgées résidentes à l'EHPAD.



Vous pouvez déposer vos dessins et vos textes (que vous n'oubliez pas de signer) dans la boîte aux lettres de la mairie (ne venez pas exprès, profitez plutôt d'un déplacement en centre-bourg pour faire vos courses). Nous nous chargerons, dès qu'ils seront en nombre suffisant, de les porter à l'EHPAD.

Informations diverses

L'écobuage est interdit et la déchetterie va rouvrir progressivement

Réouverture progressive de la Déchetterie **uniquement pour les déchets verts** et à certains horaires pour pouvoir respecter les gestes barrière.

Bonne nouvelle pour les jardiniers confinés !



Suite à de nouvelles instructions ministérielles (reçues ce jour de la part de la Préfecture), il est désormais possible d'ouvrir à nouveau la déchetterie **aux particuliers pour les déchets verts**.

Une nouvelle organisation est convenue et sera mise en place à partir du Lundi 20 Avril 2020 afin d'accueillir les **mardis et vendredis matin** de 9h00 à 12h00 les **particuliers** qui doivent au préalable remplir une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case n°2 (relative aux déplacements pour achats).

NB: uniquement DÉCHETS VERTS!!

Penser à vous munir de vos outils perso (fourche, râteau)

La déchetterie communautaire, pour rappel, est ouverte aux **professionnels les mardis et vendredis après-midi** de 15h00 à 17h00.

Le dépôt de déchets inertes : le dépôt est accessible comme à l'accoutumée par badges **aux entreprises**.

Pour les autres déchets, nous attendons des précisions dans les jours à venir.



Don du sang

DON DU SANG à la salle du temps libre le vendredi 15 MAI de 16h à 19h.

Le don du sang reste possible pendant et au sortir du confinement. Merci pour vos dons et votre patience en collecte. **Nous vous demandons de bien respecter une distance d'un mètre entre chacun**

et chacune d'entre-vous et de respecter tous les gestes barrières. C'est important pour la santé de tous. Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables.

